



AVIS PUBLIC

DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE

Des demandes de dérogation mineure seront entendues à la séance régulière du Conseil municipal qui aura lieu le 6 novembre 2023, à 19h00, à la salle Buchanan, Centre Lac-Brome, 270, rue Victoria à Lac-Brome.

Toute personne intéressée par ces demandes est invitée à assister à cette séance et y présenter ces observations. La personne peut aussi soumettre ses commentaires ou observations au greffier, Me Owen Falquero, par écrit ou par courriel à owen.falquero@lacbrome.ca, au plus tard à 12h, le 6 novembre 2023.

Dérogation mineure no. 604

121, chemin Fairmount, lot 3 939 948, zone ID-15-I7, district de Iron Hill

Nature et effets de la demande:

Demande visant à construire un bâtiment accessoire ayant une hauteur de 260 pouces et dont bâtiment principal a une hauteur de 213 pouces.

L'article 35, paragraphe 7 du règlement de zonage 596 stipule que la hauteur d'un bâtiment accessoire hors périmètre urbain ne doit pas dépasser la hauteur du bâtiment principal.

Donné à Lac-Brome
Ce 19 octobre 2023

Owen Falquero, B.A., LL.B., J.D.
Avocat Greffier